

Lettre ouverte à la Cour

État d'exception : de la solidarité par des mesures concrètes !

Préserver la santé de son personnel est la priorité de l'institution, et pour cette raison la Cour a décidé d'envoyer tout le monde à la maison à partir de mi-mars. Cela ressort des messages du Président de la Cour et du Greffier, et le confinement généralisé y contribue certainement.

La *Newsletter* de la direction de la communication et le *Courriel* du comité du personnel sont pleins de conseils bienveillants au sujet de l'organisation à la maison et les bonnes routines à adopter, des cours linguistiques et les formations en ligne, ainsi que des portraits réussis de nos collègues : certes, de la bonne lecture pour ceux qui auraient encore le loisir de lire ...

La Cour souhaite que son comité du personnel fasse davantage d'actions 'sociales'. Ainsi, dans cette « guerre », nous oublions – peut-être – pour un instant le coronavirus et vivons un moment de bonheur. Or, la Cour ne peut pas continuer à faire l'autruche !

Tandis que les uns se sentent 'heureux' dans le **télétravail imposé**, d'autres sont en train de vivre un calvaire. Les parents isolés et les familles avec des enfants en bas âge sont particulièrement touchés par le confinement, mais rien n'est fait pour leur venir en aide. Les bons conseils ne suffisent pas.

Les élèves des écoles européennes retourneraient à l'école au plus tôt le 25 mai. Les crèches et les garderies resteraient également fermées. Par conséquent, les parents doivent faire la puéricultrice pour les petits de moins de 4 ans, l'instituteur pour les enfants de moins de 12 ans, faire les courses et cuisiner pour tout le monde à midi en plus de faire ses heures de travail – tout en respectant les délais – pour la Cour, car « *the show must go on* ».

Pas tout le monde dispose de l'équipement informatique nécessaire pour faire du télétravail et du « *home-schooling* ». Pas tout le monde dispose de l'espace nécessaire pour que chaque membre de la famille puisse avoir son coin travail, ce qui d'ailleurs n'a du sens que si les enfants sont indépendants. On compose comme on peut.

Les limites entre **vie professionnelle et vie privée** se sont estompées. Il n'y a plus de 'temps libre'. Un stress permanent s'installe. On a du mal à « faire ses heures » tout en respectant les délais.

Un employé motivé et parent dévoué se voit forcé à se débattre avec les deux rôles simultanément. Dans cette situation, le risque d'épuisement est élevé.

Préserver la santé de tous ces collègues, ce n'est donc pas seulement les envoyer à la maison et les équiper –éventuellement– d'un laptop afin qu'ils puissent exécuter leurs tâches. C'est aussi leur permettre d'assumer tous les rôles qui sont les leurs dans la situation exceptionnelle que nous traversons.

Pour que cela ne se limite pas aux belles déclarations, il faut **des mesures concrètes** pour adapter la charge du travail attendue aux conditions matérielles et familiales de chacun, notamment pour les parents ayant des enfants de moins de 12 ans, leur permettant ainsi de préserver leur santé et leur motivation.

Sous un **état d'exception**, on a encore plus besoin de **solidarité**. Et la solidarité n'a du sens que lorsqu'elle s'adresse, par des mesures concrètes, aux plus vulnérables. Sans elle, nous ne pourrions pas lever les défis qui nous attendent après le déconfinement.

EPSU CJ, la solidarité qui se construit au quotidien ✓